

BILAN DES ACTIONS DE LUTTE ANTI-CONTREFACON

2024

menées par les partenaires
publics et privés du CNAC



LES MOTS DU PRÉSIDENT ET DU Secrétaire GÉNÉRAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CNAC 26 MARS 2025

2

Le député Christophe Blanchet, président du CNAC, a ouvert la séance en évoquant l'ancien député, et président du CNAC de 2004 à 2013, Bernard Brochant, récemment décédé.

Au niveau législatif, il a rappelé que les 3 gouvernements successifs et la dissolution, ont compliqué les travaux. Il remercie tous les services qui n'ont cessé de travailler. Enfin Christophe Blanchet rappelle qu'il appelle de ses vœux la nomination d'un coordinateur interministériel à la lutte Anti-Contrefaçon.

Pascal Faure, Directeur général de l'INPI, et secrétaire générale du CNAC a rappelé que nous fêtons les 30 ans du comité cette année. Après avoir énuméré les présidents successifs, il y a fait le constat des avancées mais

aussi du long chemin qu'il reste à parcourir en matière de lutte Anti-Contrefaçon. Il invite donc l'ensemble des acteurs à rester mobilisés. C'est le cas pour l'INPI qui entend, dans le cadre du nouveau Contrat d'Objectif et de Performance, renforcer la sensibilisation des entreprises. De plus, dans le cadre de sa stratégie d'implantation à l'international, l'INPI est désormais présent en Turquie, depuis le 1^{er} janvier 2025.

La sénatrice Catherine Dumas, qui a répondu à l'invitation du député Blanchet, a rappelé qu'elle travaille sur sujet contrefaçon au Sénat depuis de nombreuses années notamment sur le sujet de la diplomatie d'influence. Elle se réjouit de participer à nos travaux.

BILAN DES GROUPES DE TRAVAIL

3

Les présidents des différents groupes de travail ont ensuite dressé le bilan de l'année passée et les perspectives 2025 :

CYBER CONTREFAÇON

En 2024, le groupe de travail a axé ses travaux sur des échanges avec la Commission européenne et l'Arcom (coordinateur des services numériques pour la France) sur la mise en œuvre du DSA.

Le sujet des signaleurs de confiance est une priorité dès lors que de nombreux ayants droits ont, à maintes reprises, fait part de leur crainte de ne pas obtenir cette qualité.

Un rapprochement avec l'ARCOM fut fait pour les sensibiliser à nos problématiques. Une réunion a eu lieu, le 24 juin, sur le thème de la protection de la propriété intellectuelle dans le cadre du Règlement européen sur les services numériques avec une intervention de Benoit Loutrel - Membre de l'Arcom (notamment sur le sujet des signaleurs de confiance et sur les modalités d'une coopération CNAC-ARCOM) et une Intervention de Thomas Berbach - DGCCRF sur les compétences de la DGCCRF pour l'application du DSA dans le domaine de la lutte contre la contrefaçon de marque. Lors de cette réunion ARCOM et DGC-

CRF ont expliqué comment ils allaient travailler, notamment avec les autres coordinateurs des services numériques. Nous allons poursuivre ces travaux en 2025. Le sujet des signaleurs de confiance reste important car, pour le moment, aucun ayant-droit n'a obtenu ce statut. Des discussions sont en cours pour trouver une solution.

Début juillet, les présidents du GT CYBER et la coordinatrice du CNAC sont allés à Bruxelles pour un échange avec la DG GROW et la DG Connect qui, toutes deux suivent la mise en place du DSA. Ces rencontres ont permis de présenter les travaux qui sont menés avec les plateformes depuis un an et demi. La DG GROW qui travaille, notamment, sur le protocole d'accord européen de lutte contre la vente de contrefaçons sur internet, cherche à moderniser ce texte. Elle est intéressée par ces propositions sur la simplification de la procédure de signalement et la lutte contre la récidive. Ces idées pourraient être évoquées par la Commission européenne dans le cadre de ses échanges avec les plateformes. De plus, l'idée de création d'une banque

d'images de contrefaçon pour que les plateformes puissent utiliser leurs outils d'IA de reconnaissance et que les annonces utilisant ces photos ne soient pas mises en ligne ou soient retirées plus facilement fut présentée. L'IP Enforcement portal de l'EUIPO pourrait héberger une telle base de données. La DG Grow va donc étudier toutes ces suggestions. La DG Connect avait proposé lors de l'entrevue de juillet de faire une présentation de son rôle dans la mise en œuvre du DSA aux membres du CNAC. La réunion a eu lieu le 23 septembre 2024.

Pour 2025 les sujets précédemment abordés seront toujours d'actualité.

Il est aussi envisagé de mettre en œuvre la mise en lumière des bonnes pratiques de certaines plateformes qui semblent intéressantes. Le sujet de l'éducation sera étudié avec en amont une sensibilisation du ministère de l'éducation nationale.

COOPÉRATION INTERNATIONALE

De nombreuses actions ont été organisées grâce à la coopération du réseau des conseillers internationaux de l'INPI¹.

MISSION UNION DES FABRICANTS (UNIFAB) MEXIQUE (FÉVRIER 2024) :

La conseillère propriété intellectuelle INPI basée dans la zone « Amérique du Nord » a effectué, avec le conseiller douanier, un déplacement au Mexique avec une délégation de l'Union des Fabricants. L'expert UNIFAB, avocat spécialisé à Mexico était également présent.

Des RDV auprès des autorités ont pu avoir lieu :

- › Ministère de l'Economie : Vice-ministre de l'Economie et de l'Industrie
- › Ville de Mexico : Ministre du développement économique de la ville de Mexico
- › Parquet du Mexique : Plusieurs procureurs généraux et relations internationales
- › Douanes Mexicaines
- › IMPI.

Le dialogue va se poursuivre avec les autorités mexicaines qui ont pu faire des propositions concrètes au secteur privé.

MISSION HONG-KONG (MARS 2024)

COMMISSION MIXTE INDECOPI-INPI (MARS 2024)

La conseillère Propriété intellectuelle (INPI, SER) et le conseiller douanier (service douanier régional) se sont rendus ensemble à Hong-Kong à la rencontre de différents acteurs institutionnels et privés en charge des questions de propriété intellectuelle et de lutte contre les trafics de contrefaçon. Dans le cadre de la convention INPI et de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects - DGDDI, signée

en 2003, et renouvelée depuis tous les trois ans, les deux conseillers ont choisi de se rendre à Hong-Kong, territoire identifié comme place de transit de premier plan pour les contrefaçons destinées à l'Union européenne, afin de mieux comprendre le rôle des différentes administrations hongkongaises, et de sonder les entreprises françaises présentes sur ce territoire.

Les 26 et 27 mars derniers, Pascal Faure ainsi que François-Xavier de Beaufort et Antoine Ginestet, étaient à Lima au Pérou où se tenait cette année la commission mixte entre l'INPI et son homologue péruvien, l'INDECOPI.

A cette occasion, le dispositif France Anti-Contrefaçon fut présenté.

ALGÉRIE

Séminaire dédié aux droits de propriété intellectuelle au profit des fonctionnaires algériens (Avril 2024) : Les 23 et 24 avril, l'INPI accueillait un séminaire dédié aux droits de propriété intellectuelle, organisé conjointement avec l'office des brevets et des marques des États-Unis (USPTO) au profit de fonctionnaires algériens issus de différents ministères (Ministère de la Justice, Ministère du commerce) mais également de l'office algérien des droits d'auteur et de l'Institut national algérien de la propriété

industrielle (INAPI DZ). Cette rencontre fut ouverte par Pascal Faure. De nombreux spécialistes français, américains et algériens sont intervenus tour à tour pour promouvoir la PI et la nécessité de défendre les droits de PI, partager les meilleures pratiques de ces trois pays et confronter les différentes approches dans l'objectif de parvenir à une compréhension commune de la PI et de mieux lutter ensemble contre la contrefaçon.

INDE

Conférence sur la lutte contre le commerce illicite et la contrefaçon (Juillet 2024) : Sébastien Connan, conseiller propriété intellectuelle de l'Ambassade de France en Inde et expert INPI est intervenu dans le cadre de la table ronde consacrée au thème « Comment les partenariats public-privé renforcent la lutte contre la contrefaçon ». Il a ainsi présenté l'organisation, les missions, les activités du Comité national anti-contrefaçon (CNAC) ainsi que le dispositif « France anti-contrefaçon » devant un panel d'une centaine de personnes.

La quatrième Edition du séminaire coorganisé par le projet Afripi (projet de coopération internationale financé et dirigé par l'Union européenne, cofinancé et mis en œuvre par l'EUIPO) et l'INPI France dédié à la lutte Anti-Contrefaçon s'est déroulé fin septembre 2024. L'objectif de ces échanges est le renforcement de l'application des droits de propriété intellectuelle (DPI) dans les pays d'Afrique du Nord par le biais d'activités de renforcement des capacités des fonctionnaires impliqués dans la lutte anticontrefaçon. L'accent mis sur ces questions se justifie par l'in-

quiétude croissante suscitée au niveau mondial par les activités de contrefaçon, y compris leurs liens avec la criminalité organisée. L'une des principales réalisations de l'édition 2024 de la table ronde a été l'accord informel conclu entre les autorités chargées de l'application des droits de l'Algérie, de l'Egypte, du Maroc et de la Tunisie pour donner la priorité à la protection des DPI sur leurs territoires, partager les informations et collaborer au renforcement de l'application des DPI dans la région de l'Afrique du Nord.

DUBAÏ

Forum de propriété intellectuelle (Octobre 2024) : L'INPI est intervenu sur la table ronde : Synergie collaborative - Renforcer la coordination des agences intergouvernementales. A cette occasion, une présentation du dispositif France Anti-Contrefaçon fut faite. Organisé par le ministère de l'Économie des Émirats arabes unis

et le Brand Protection Group (BPG), cet évènement avait pour objectif de mettre en lumière les nouveaux défis croissants en matière de propriété intellectuelle dans la région (gestion des données, analyse des brevets par l'IA, nouveaux outils et nouvelles stratégies des forces répressives).

Le forum a permis l'élaboration de plusieurs recommandations clés :

- › Amélioration de la collaboration entre les secteurs public et privé grâce au partage de renseignements, à l'échange de meilleures pratiques et à des initiatives de formation coordonnées.
- › Développement d'un observatoire complet de l'application des droits de propriété intel-

lectuelle, tirant parti de l'intelligence artificielle pour l'analyse des données et la reconnaissance des formes.

› Mise en œuvre de pratiques axées sur la réduction des émissions de CO₂ provenant des activités liées à la propriété intellectuelle et sur la réalisation d'un recyclage zéro déchet des produits contrefaçons.

SINGAPOUR

Participation de l'INPI au salon Asia security anti-counterfeiting, trademark & Brand protection (Novembre 2024) : Le conseiller propriété intellectuel INPI, basé à Singapour, a eu l'occasion de partager des illustrations françaises et européennes de partenariats public-privé dans la lutte

contre la contrefaçon. Il a ainsi pu évoquer l'organisation et le rôle du CNAC (Comité National anti-contrefaçon), la campagne estivale de sensibilisation dans le sud de la France organisée par différents acteurs (UNIFAB - Union des Fabricants INPI France Direction générale des douanes et droits indirects

(DGDDI) forces de police...) ciblant chaque année les vacanciers, le règlement 608/2013 qui fixe les règles d'application des douanes pour l'action dans l'Union européenne et les MOOC INPI.

Séminaire avec l'Université NAUSS dédié à la propriété industrielle et son impact sur la sécurité économique (décembre 2024), l'INPI a organisé conjointement avec l'Université Arabe Nayef des sciences de la sécurité (NAUSS), qui représente l'organe académique du Conseil des ministres de l'intérieur arabes, un séminaire dédié à la propriété industrielle et à son impact sur la sécurité économique. C'est la 3^{ème} édition de cet événement.

Séminaire Régional sur la lutte anti-contrefaçon dans le Mercosur organisé par l'OMPI, le CNCP (qui est le comité Anti-Contrefaçon brésilien) et INPI France (Décembre 2024). En présence de représentants des forces répressives du Brésil, Argentine, Paraguay, Uruguay et du Pérou et de représentants de différents pays partenaires (outre la France, USA, Japon, Danemark et Royaume-Uni), cet atelier visait à promouvoir la nécessité de se coordonner et d'agir en commun dans

un projet de mise en place de comités de lutte anti-contrefaçon au sein des pays de la région. Les pays partenaires vont accompagner les pays du Mercosur dans la mise en place de comités anti-contrefaçon. A cette occasion fut signé un MOU entre le CNAC et son homologue brésilien. Celui-ci permettra de continuer à partager l'expérience française en matière de lutte anti-contrefaçon. Le Brésil aimeraient mettre en place un partenariat public-privé.

Déplacement de Monsieur Pascal Faure à Pékin (décembre 2024) pour participer à la 35^{ème} commission mixte organisée avec l'Administration nationale chinoise de la propriété intellectuelle (CNIPA). En marge de cette réunion, ce déplacement a également été l'occasion d'une rencontre de haut niveau avec la SAMR (Administration d'état pour la régulation du marché - autorité en charge des questions de lutte anti-contrefaçon). A cette occasion un mémorandum d'entente fut signé. Il y a une forte volonté côté INPI de renforcer la coopération dans le domaine de la lutte contre la contrefaçon en facilitant le dialogue et en renforçant encore davantage la coopération avec les autorités chinoises.

En 2025, la mise en place des actions prévues dans le cadre des coopérations précédemment citées, sera suivie. De plus, concernant la coopération avec la Côte d'Ivoire. Nous aurons d'ici septembre les résultats d'une étude de faisabilité lancée en janvier dernier concernant l'acquisition d'un incinérateur. Il y a une forte demande côté ivoirien. Les autorités françaises soutiennent ce projet.

CONTRÔLE ET RÉPRESSION

La Direction Générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) réalise des enquêtes nationales programmées dans le cadre du programme national d'enquête : en 2024, notamment les JO et la Coupe du monde de Rugby. Une nouvelle approche dite à 360 degrés vient d'être mise en place pour tous les grands opérateurs du commerce en ligne. Les contrôles concerneront la sécurité des produits,

la loyauté, les pratiques commerciales trompeuses, la contrefaçon, la garantie des produits. Ce contrôle complet répond aux nouvelles réglementations que sont le DSA et le règlement européen sur la sécurité générale des produits. De plus, des contrôles sont toujours faits suite aux signalements venant de la plateforme signal conso ou d'ayants droits.

Une coopération avec le comité d'organisation des jeux olympiques fut mise en place à l'occasion des JO pour former les enquêteurs à la contrefaçon².

En 2024 : 429 établissements furent contrôlés dont 55 en ligne avec suites pédagogiques et/ou correctives.

La DGDDI a présenté ses résultats 2024³ : 21, 5 d'articles contrefaisants saisis. Tous les secteurs de l'économie sont concernés : 1/4 des saisis sont des jeux et jouets, 10% parfums cosmétiques, beaucoup d'articles reconditionnés, pièces détachées automobiles, compléments alimentaires dangereux et médicaments falsifiés.

Ce phénomène massif s'intensifie favorisé par la mondialisation des échanges et le développement exponentiel du commerce en ligne. La contrefaçon se digitalise toujours plus. Plus de 3 millions d'articles saisis en ligne.

Une tendance se développe : le made in Europe voir le Made in France en matière de contrefaçon.

Des ateliers d'assemblage et de conditionnements ont été découverts sur le territoire. On note un essor de réseaux très organisés et l'explosion de la polycriminalité (contrefaçon + vente de tabac de contrebande + stupéfiants + les armes parfois aussi). Le plan douanier 2024-2026⁴ met l'accent sur le démantèlement de réseaux de fraudes organisés. On note parmi les mesures phares la lutte contre la contrefaçon en ligne avec le déploiement d'un réseau local de cyber surveillance constitué

tué de douaniers en région formés à la lutte contre la fraude sur internet qui vient compléter cyber douanes. De plus, la collaboration avec les acteurs commerce en ligne permet d'échanger des informations opérationnelles. Des groupes opérationnels anti trafic s'attaquent aux revenus financiers. Une nouvelle stratégie financière vient d'être mis en place avec interrogation systématique sur les origines de fonds.

1400 demandes d'interventions ont été faites en 2024. La douane coopère avec de nombreux acteurs privés et publics. Notamment la convention INPI-DGDDI a été renouvelé en novembre 2024. La Coopération avec la police, la gendarmerie et la DGCCRF se fait au sein du Gonaf⁵.

En plus de l'opération Coubertin, précédemment cité, la Douane a participé à l'opération Héraclès sur la commune d'Aubervilliers le 31 juillet 2024. Elle a conduit à la saisie de 145000 contrefaçon dans 17 entrepôts. Notamment, un atelier de contrefaçon a été démantelé.

² L'opération européenne Coubertin a permis la découverte et la saisie de 669 000 articles contrefaçons dont 500 000 en France. 50 000 de ces objets étaient directement liés aux Jeux olympiques de Paris

³ <https://www.douane.gouv.fr/actualites/amelie-de-montchalin-presente-les-resultats-de-la-douane-francaise-pour-lannee-2024>

⁴ <https://www.douane.gouv.fr/actualites/thomas-cazenave-presente-le-plan-national-contrefacons-2024-2026-de-la-douane>

⁵ <https://www.economie.gouv.fr/micaf/au-niveau-national/les-gonaf>

COMMUNICATION - SENSIBILISATION

› Le 9 février Pascal Faure a été interviewé sur France Culture dans le cadre de l'émission « Le grand reportage », sur le thème de la contrefaçon. Dans cette émission, il est intervenu en mentionnant quelques chiffres sur le phénomène de la contrefaçon et en rappelant l'importance de bien savoir protéger son patrimoine immatériel, indispensable notamment pour les PME qui exportent leurs produits.

› Le Forum européen des atteintes aux droits de la propriété intellectuelle (FEPI) édition 2024, organisé par l'Unifab « Quels bouleversements législatifs, numériques, technologiques et pratique pour la propriété intellectuelle », ouvert par Christophe Blanchet et avec une intervention de Pascal Faure, a attiré 320 participants⁶.

L'édition 2025 sur le thème de la valorisation de la propriété intellectuelle au centre de la stratégie économique de demain en a attiré 400 participants⁷.

En juillet 2024, l'Unifab a lancé une campagne de 11 visuels sur le thème « La contrefaçon c'est bidon ». Ces 11 visuels traitent de secteurs d'activités différents. Ils sont pu être affiché sur les emplacements JC Decaux dans toutes la France (+ de 250 emplacements) et sur les réseaux sociaux. Plus de 30 millions de personnes ont été directement et indirectement touchés par cette opération qui a remporté un grand succès⁸.

En novembre 2024 fut présenté la campagne pour alerter sur les risques liés à la contrefaçon de cigarettes⁹. Trois visuels explicites ciblent spécifiquement les trois canaux de vente privilégiés par les trafiquants, à savoir les réseaux sociaux, les épiceries de nuit et les points de deal à la sauvette, qui rendent particulièrement facile l'accès à ces contrefaçons. Cette campagne fut vue 210 millions de fois et à toucher plus de 110 millions de personnes.

Enfin à l'occasion du Black Friday, temps de consommation important où les consommateurs ont l'impression de faire une bonne affaire, l'Unifab a relancé la campagne « La contrefaçon c'est bidon »¹⁰. On note un record de vue sur tiktok (+ de 71 millions) à cette occasion. L'objectif est de sensibiliser les plus jeunes qui sont la cible prioritaire.

⁶ <https://www.unifab.com/28eme-fepi-21-22-mars-2024-a-paris-28th-fepi-march-21st-22nd-2024-in-paris/>

⁷ <https://www.unifab.com/actualites/29eme-forum-europeen-de-la-propriete-intellectuelle/>

⁸ <https://www.unifab.com/operation-de-sensibilisation-des-consommateurs-2/>

⁹ <https://www.unifab.com/presse/ne-jouez-pas-avec-le-feu-lunifab-devoile-sa-campagne-de-sensibilisation-pour-alerter-des-risques-lies-a-la-contrefaçon-de-cigarettes/>

¹⁰ <https://www.unifab.com/black-friday-gardons-a-l'esprit-que-la-contrefaçon-cest-bidon/>

Conférence sur la contrefaçon à la CMA de Lyon : Le 30 mai à la suite de la signature de la convention de partenariat pour soutenir l'innovation entre la CMA Auvergne-Rhône-Alpes et l'INPI France, une conférence dédiée aux entreprises sur les copies et les contrefaçons fut organisée avec la participation du CNAC, l'UNIFAB et la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI). La conférence a donc abordé les différents aspects de la contrefaçon et de la copie, soulignant les risques et les conséquences pour les entreprises artisanales.

Salon Made In France (MIF) EXPO : l'INPI a partagé un stand avec les Douanes et l'Unifab, durant toute la durée du salon, pour échanger avec les exposants et les visiteurs sur l'intérêt de protéger ses créations et la lutte contre la contrefaçon. Cette présence a permis d'échanger avec tout type de public : étudiants, grand public curieux, exposants, institutionnels. Sur ce dernier point, sont venus sur le stand : Christophe Blanchet, député du Calvados et président du CNAC, Emmanuelle Hoffman, députée de Paris, Françoise Gatel, secrétaire d'état, chargée de la ruralité, du commerce et de l'artisanat, Laurence Garnier, secrétaire d'état, chargée de la consommation et Marie-Agnès Poussier-Winsback, secrétaire d'état, chargée de l'économie sociale et solidaire, de l'intéressement et de la participation.

Plus de 200 contacts au total dont 73 pour l'INPI et l'Unifab, une soixantaine pour la Douane et 70 étudiants.

Publication d'un avis du Conseil Économique et Social Européen sur la contrefaçon : L'INPI a été nommé expert auprès du rapporteur de l'avis du CESE sur la contrefaçon. Ce document vise à partager la position des membres du CESE, sur la boîte à outils de lutte contre les contrefaçons, publiée par la Commission européenne en mars 2024.

A cette occasion, le CESE a formulé un certain nombre de recommandations visant à soutenir et protéger les PME européennes.

<https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/lutte-contre-la-contrefaçon>



BILAN D'ACTIVITÉ DU DISPOSITIF FRANCE ANTI CONTREFACON

Le dispositif France anti-contrefaçon de l’INPI fut lancé le 14 septembre 2022 avec la signature de trois accords de partenariats avec des acteurs clés de la lutte anti contrefaçon. L’objectif est de mieux connaître le phénomène de la contrefaçon pour mieux l’endiguer¹¹. De nombreuses actions ont été réalisées différents partenaires de l’INPI.

AVEC LA CONFÉDÉRATION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (CPME)

Une étude INPI-CPME sur les PME et la contrefaçon fut réalisée en 2023¹².

Les apprentissages de celle-ci ont permis de monter, en 2024, des actions de communication ciblées auprès des PME.

› La CPME est intervenue durant le salon Vivatech pour l’atelier « PME, protégez-vous contre les contrefaçons » pour rappeler les bonnes pratiques pour se prémunir de la contrefaçon.

› Podcast de la CPME Focus PME, le podcast des experts de la CPME sur le thème « PME comment se prémunir de la contrefaçon » : François-Xavier de Beaufort, directeur de l’Action économique de l’INPI est intervenu pour donner des conseils pragmatiques pour se prémunir de la contrefaçon, l’identifier et la prouver¹³.

› Webinaire CPME-INPI : En partenariat avec la CPME, l’INPI a organisé un webinaire le 8 octobre dernier sur la gestion des litiges en cas de contrefaçon¹⁴. Les experts de l’INPI ou sollicités par l’Institut ont apporté des réponses pratiques à des questions cruciales pour les dirigeants :

- Pourquoi est-il important de protéger ses actifs de propriété intellectuelle en amont et qu’est-ce qu’une contrefaçon ?
- Que peut faire un dirigeant qui se retrouve dans cette situation ? Quels sont les outils mobilisables en fonction de la situation et de ses moyens (médiation, procédure judiciaire...) ?
- Comment anticiper les litiges (clauses contractuelles...) ?

En 2025, des actions de communication ciblées seront de nouveau organisées.

¹¹ <https://pibd.inpi.fr/article/le-dispositif-france-anti-contrefaçon-est-lancé>

¹² <https://www.cpme.fr/publications/enquetes/économie/les-tpe-pme-face-à-la-contrefaçon>

¹³ <https://www.cpme.fr/actualités/conseils-aux-entrepreneurs/podcast-pme-comment-se-premuni...>

¹⁴ <https://www.youtube.com/watch?v=lc3au-9fwm8>

AVEC LE CENTRE D'ÉTUDES INTERNATIONALES DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE CEIPI

Jean-Marc Deltorn du CEIPI a présenté les réflexions du CEIPI sur le développement et l'évaluation d'un modèle centralisé de détection de la contrefaçon en ligne assisté par l'intelligence artificielle.

Les plateformes en ligne opèrent à l'heure actuelle de manière indépendante dans leur lutte contre la contrefaçon en ligne, chacune ayant recours à ses propres systèmes de détection et à ses propres protocoles de communication avec les titulaires et les annonceurs. Ce défaut d'harmonisation et cette approche fragmentée engendrent non seulement des coûts élevés de développement et de maintenance de la part des plateformes, mais imposent aussi une gestion complexe des cas de contrefaçon par les titulaires, contraints d'engager une veille constante sur une variété de plateformes, au moyen d'une pluralité de protocoles d'interactions.

En assurant l'implémentation des outils d'IA les plus efficaces pour la détection de contrefaçon et en les intégrant au sein d'un environnement sécurisé entre les titulaires et les plateformes, un tel système promeut une approche standardisée et simplifiée de la gestion de la contrefaçon en ligne.

Cette configuration « distribuée » des modes de détection et d'action par les plateformes et les titulaires, augmente non seulement les coûts de gestion, la charge administrative et les risques d'erreurs et de litiges, mais est aussi

source d'insécurité juridique. Face aux incertitudes et risques générés par une telle architecture fragmentée et non harmonisée, un système centralisé de gestion de la contrefaçon en ligne assisté par l'IA et géré par un tiers de confiance constitue une alternative permettant de répondre aux limites des modèles actuels.

minimiser la complexité et les coûts de gestion. La présence d'un tiers de confiance permet par ailleurs d'assurer la confidentialité des données partagées par les titulaires afin d'entraîner et d'actualiser les modèles d'IA, une condition essentielle à la production de systèmes de détection optimaux. Enfin, la variabilité de traitement des signes par l'ensemble des plateformes est minimisée par l'application d'une plateforme de détection centralisée et régulièrement actualisée par les titulaires, au moyen de données de qualité maintenues à jour, offrant un meilleur contrôle et une plus grande sécurité juridique sur la confidentialité des données déposée sur le service centralisé. Une telle approche renforce ainsi la confiance des consommateurs en assurant un environnement commercial plus sûr et plus transparent, tout en offrant aux plateformes et aux titulaires un environnement leur permettant de protéger au mieux leurs intérêts et de lutter efficacement contre la contrefaçon en ligne, et ce en réduisant les coûts globaux de gestion de la contrefaçon en minimisant la complexité administrative et en éliminant au maximum la redondance des systèmes de détection.

AVEC L'UNIFAB

Une campagne de communication anti-contrefaçon « La contrefaçon c'est non » fut diffusée en décembre 2024 sur le site TF1 + et sur les réseaux sociaux¹⁵. Elle a totalisé un million de vues sur TF1 et 55 millions de vues sur les réseaux sociaux. En complément du spot et afin de prolonger le travail de sensibilisation, l'INPI, le CNAC et

l'UNIFAB mettent en place une page dédiée à la prévention et la pédagogie pour inciter le grand public à adopter les bons réflexes et les bonnes pratiques. L'objectif est de se protéger des dangers des faux produits et éviter les pièges de la contrefaçon au quotidien¹⁶.

En 2025, une visite virtuelle des espaces du musée de la contrefaçon avec des interventions des acteurs privés et publics expert sur ce sujet sera réalisée. Cette vidéo permettra de montrer l'étendue de la contrefaçon et des secteurs touchés. Elle pourra notamment être diffusée aux Archives nationales dans le cadre de l'exposition « faux et faussaires » qui sera inaugurée en octobre 2025 et qui accueillera 6 000 visiteurs.

AVEC LES CONSEILLERS DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE (CCE)

Une convention CCE-INPI fut signée en janvier 2024 – La collaboration entre les deux réseaux est en train de s'organiser en France et à l'international pour sensibiliser au mieux les entreprises. Pour cela les CCE nomment des référents PI dans chaque région de France et chaque zone du monde ou sont les conseillers INPI.

L'un des objectifs des deux partenaires, cette année, est la mise en place de commission « Régions sans contrefaçon » à l'image des commissions Alsace et Lorraine sans contrefaçon qui existent depuis 2015.

Cette commission qui réunit différents partenaires permet de conduire une première série d'audits gratuits et confidentiels auprès d'entreprises victimes de contrefaçon, souvent représentatives du tissu créatif des PME.

AVEC LA DGDDI

Le 5 novembre 2024, l'INPI et la DGDDI ont signé un nouvel accord de coopération. Le premier protocole fut signé le 27 mai 2003 et ne cesse d'être renouvelé. La convention triennale signée le 16 avril 2021 actait le renforcement du partenariat pour les actions de sensibilisation des entreprises tout en continuant de collaborer dans

les travaux menés au sein des différents groupes de travail liés à la lutte contre les contrefaçons. La signature de cette nouvelle convention, de cinq ans désormais au lieu de trois, permet aussi d'acter que la douane devient un membre actif au sein du dispositif INPI « France Anti Contrefaçon » :

Les autres perspectives de coopération INPI-DGDDI sont :

- › La sensibilisation commune à destination des entreprises et du grand public (notamment sur le sujet des indications géographiques) ;
- › Le maintien de la coopération internationale ;
- › Les formations ;
- › La coopération technique ;
- › La collaboration dans les groupes de travail liés à la lutte Anti-Contrefaçon ;
- › L'échange d'informations.

¹⁵ <https://www.inpi.fr/la-contrefaçon-c'est-non-l-inpi-le-cnac-et-l-unifab-lancent-une-campagne-media-pour-denoncer-les>
¹⁶ <https://www.unifab.com/adoptez-les-bonnes-pratiques-pour-dire-non-a-la-contrefaçon/>

Toutes les informations sur la vie du CNAC
piloté par l'INPI sont disponibles sur le site :
<http://www.cnac-contrefacon.fr/actualites>

